

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-trois septembre deux mil quatorze, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean-Paul OLLIVIER, Annie CABASSE LAROCHE, Valérie MICHAU, Ludivine BRACA SOLER, Jean Christophe MILLIOT, Joëlle NEVEUX, Thierry CALVET, Nicole LOTITO (*jusqu'à la question n° 20*), Francesco LIO, Michelle LETOT, André COURTIL, Claude ICHARD, Colette ANGLADE, Paul HEIM, Jean Pierre LECHENE, Florent VILLANOVA, Michel TING, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Stéphanie SEMSIOGLU, Josette MIMOUNI, Jean CAYRON, Arnaud PLASSE, Anissa NAAMANE, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE, Jacky GROS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Sébastien PERRIN	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Philippe LEFEVRE	a donné pouvoir à	Thierry CALVET
Dominique MAZIER BRIAL	a donné pouvoir à	Michèle LETOT
Pascale TESSONNEAU	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Nicole LOTITO	a donné pouvoir à	J. Paul OLLIVIER (à partir de la question n° 21)

La séance est ouverte à 9 heures 30 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Ludivine BRACA SOLER, 5^{ème} Adjoint, est élue « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 20 JUN 2014 ET 15 JUILLET 2014

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 20 juin 2014 et 15 juillet 2014 sont adoptés.

VOTE : 25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 1 CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR LE SERVICE « SPORTS LOISIRS EDUCATION » POUR L'ANNEE 2014**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER 5 postes d'animateur territorial, catégorie B,
PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif Commune de l'exercice 2014, au chapitre 012 "rémunération du personnel".
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 2 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,
CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative :</u> - Rédacteur Territorial Principal de 2° Classe	1
<u>Filière Animation :</u> - Adjoint d'Animation Principal de 2° Classe	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 3 RESILIATION DU CONTRAT D'ADHESION AU COMITE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE la résiliation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale et ce, à compter du 1^{er} janvier 2015.
VOTE : 25 voix POUR
8 voix CONTRE (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

- 4 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIERS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le règlement intérieur des Conseils de Quartiers, proposé.
VOTE : 25 voix POUR
8 ABSTENTIONS (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

- 5 SYMIELECVAR – ADHESION DE LA COMMUNE DU MUY**
Après débat, le Conseil Municipal :
ACCEPTE l'adhésion au SYMIELECVAR de la Commune du MUY, en tant que commune indépendante,
AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 6 SIVU DE LA GARONNETTE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2013**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités pour l'exercice 2013 du S.I.V.U. de la Garonnette.

- 7 MODIFICATION DU TRACE DE L'ITINERAIRE DE SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE (GR 653 A)**
Après débat, le Conseil Municipal :
DONNE un avis simple favorable, sur l'ensemble de la modification du tracé du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
DONNE un avis conforme favorable, concernant les chemins ruraux de la Commune inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. L'extrait de planche cadastrale concernant ce chemin communal est annexé à la présente délibération,

S'ENGAGE, en ce qui concerne les chemins ruraux : à ne pas aliéner les sentiers inscrits au plan, à préserver leur accessibilité (pas de clôture), à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée, à en informer le Conseil Général, à maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à accepter le balisage conforme à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, et à ne pas goudronner les sentiers inscrits au Plan.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

8 DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC

Après débat, le Conseil Municipal :

DENOMME le lac, situé à proximité immédiate du Village, en bordure de l'Argens, « **Lac PERRIN** ».

VOTE : 26 voix POUR

7 ABSTENTIONS (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE)

9 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATIF

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les articles 5 et 20 modifiés du règlement intérieur du Conseil Municipal, tels que proposés.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

10 SEML SARGET – REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE

Après débat, le Conseil Municipal :

COMPLETE la délibération n° 12 du 3 juin 2014,

AGREE ET AUTORISE le montant de la rémunération mensuelle du Président Directeur Général, qui est fixé à 2779,82 euros, ainsi que le montant des indemnités correspondant aux jetons de présence qui est fixé à 200 euros pour chaque administrateur.

AUTORISE le Président Directeur Général à bénéficier d'un véhicule de fonction.

VOTE : 16 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

Les 9 membres de la SEML SARGET ne participent pas au vote de cette délibération. (Luc JOUSSE, Annie CABASSE LAROCHE, Jean Paul OLLIVIER, Jean Christophe MILLIOT (pouvoir de Sébastien PERRIN), Thierry CLAVET, Valérie MICHAU, Joëlle NEVEUX, Francesco LIO)

11 SEML SARGET – MODIFICATION DES STATUTS ET NOUVELLE DENOMINATION

Après débat, le Conseil Municipal :

AGREE la modification de l'objet social des statuts de la SEML SARGET, ainsi que la nouvelle dénomination de la SEML,

APPROUVE la nouvelle formulation de l'objet social précisé dans l'article 3 des statuts de la SEML ainsi que sa nouvelle dénomination précisée dans l'article 2 des dits statuts,

VOTE : 16 voix POUR

8 voix CONTRE (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)

Les 9 membres de la SEML SARGET ne participent pas au vote de cette délibération. (Luc JOUSSE, Annie CABASSE LAROCHE, Jean Paul OLLIVIER, Jean Christophe MILLIOT (pouvoir de Sébastien PERRIN), Thierry CLAVET, Valérie MICHAU, Joëlle NEVEUX, Francesco LIO)

12 DEMANDE D'ANNULATION DE LA TAXE D'URBANISME (P.A.E.)

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la restitution à Mme Germaine GONZALES, de la somme de CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (51 840 euros) versée au titre de la Participation pour Aménagement d'Ensemble suite à l'annulation du permis de construire n° 083 107 11 S0095.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 13 BILAN FONCIER – ANNEE 2013**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE de la politique foncière de la Commune au titre de l'année 2013,
DIT que le bilan foncier de la Ville de Roquebrune-sur-Argens sera annexé au Compte Administratif de l'année 2013.
- 14 CESSION DE LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AH N° 429 SISE LIEUDIT LE BLAVET**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la cession au profit de Mme Josiane GIMENEZ, de la parcelle de terrain cadastrée section AH n° 429, d'une contenance de 1 847 m², sise lieu-dit « le Blavet », moyennant le prix de 9 390 €,
PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Commune,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte de cession à intervenir, qui sera passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toute pièce relative à cette transaction et en particulier la promesse unilatérale d'achat,
AUTORISE M. Jean-Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification,
DIT que les recettes générées par cette transaction seront inscrites au budget de la Commune.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 15 CESSION APRES DECLASSEMENT DU LOT N° 1 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BD N° 377 SISE 15 PLACE PERRIN AU VILLAGE (EX LOCAL POLICE MUNICIPALE) AU PROFIT DE LA SEML SARGET**
Après débat, le Conseil Municipal :
CONSTATE la désaffectation du local qui abritait les services de Police Municipale de la Commune, transférés dans de nouveaux locaux début 2014,
DECIDE du déclassement du domaine public du lot n° 1 de la copropriété cadastrée section BD n° 377, qui accueillait les services de Police Municipale de la Commune,
APPROUVE la cession au profit de la Société d'Economie Mixte Locale « S.A.R.G.E.T. » ou de toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot 1 de la copropriété cadastrée section BD n° 377, d'une contenance de 36 m², sise 15 Place Alfred Perrin au Village, moyennant le prix de 46 000 €, conformément à l'avis de France Domaine en date du 30 octobre 2013,
AUTORISE la Société d'Economie Mixte Locale « S.A.R.G.E.T. », à prendre possession des biens précités par anticipation,
AUTORISE M. le Maire à recevoir et authentifier l'acte passé en la forme administrative et à signer au nom de la Commune toutes pièces nécessaires concernant cette affaire,
AUTORISE M. Jean Paul OLLIVIER, 1^{er} adjoint, à signer l'acte requis en même temps que les autres parties et en présence de M. le Maire, habilité ci-dessus à procéder à son authentification.
DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget Communal de l'exercice courant.
VOTE : 16 voix POUR
8 voix CONTRE (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)
Les 9 membres de la SEML SARGET ne participent pas au vote de cette délibération. (Luc JOUSSE, Annie CABASSE LAROCHE, Jean Paul OLLIVIER, Jean Christophe MILLIOT (pouvoir de Sébastien PERRIN), Thierry CLAVET, Valérie MICHAU, Joëlle NEVEUX, Francesco LIO)
- 16 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la modification du règlement de l'école municipale de musique, telle que proposée.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 17 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU GUICHET UNIQUE**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la modification du règlement du guichet unique telle que proposée.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 18 RETROCESSION A LA COMMUNE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE PERPETUELLE SISE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL REFERENCEE AC C4 RH N° 18**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE la rétrocession gratuite à la Ville de la concession référencée AC C4 RH N° 18,
DECIDE que l'emplacement libéré sera remis en service pour de nouvelles inhumations.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

19 DEMANDE D'AVENANT N° 1 – CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS – POINTE DE L'ARPILLON

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande d'avenant n° 1 à la concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime en dehors des ports de la Pointe de l'Arpillon pour :

- réduction de l'emprise de la concession d'endigage de la Pointe de l'Arpillon en incluant des ouvrages dans la concession de la plage naturelle de San Peïre, à savoir l'épi de protection jouxtant la plage de San Peïre et la concession d'endigage de la Pointe de l'Arpillon et la plage incluse dans cette concession d'endigage,

- requalification et réaménagement de l'aire de stationnement et création d'une promenade sur le front de mer,

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure prévue à cet effet et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

20 DEMANDE D'AVENANT N° 3 – CONCESSION DE LA PLAGE NATURELLE DE SAN PEIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande d'avenant n° 3 à la concession de plage naturelle de San Peïre pour :

- extension de l'emprise de la concession de la plage naturelle de San Peïre en incluant des ouvrages de la concession d'endigage de la Pointe de l'Arpillon à savoir l'épi de protection jouxtant la plage de San Peïre et la concession d'endigage de la Pointe de l'Arpillon, et la plage incluse dans cette concession d'endigage,

- création de deux lots de plage sur les ouvrages ainsi incorporés à la concession ;

- extension du lot de plage n° 2,

AUTORISE M. le Maire à lancer la procédure prévue à cet effet et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

11 h 34 – Mme Nicole LOTITO quitte la séance et donne pouvoir à M. Jean Paul OLLIVIER.

21 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES PLAGES DES PIERRATS, DE SAN PEIRE, DE TARDIEU, DE BONNE EAU ET DE LA GAILLARDE – SAISON ESTIVALE 2013

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport annuel de gestion des plages des Pierrats, de San Peïre, de Tardieu, de Bonne Eau et de la Gaillarde pour la saison estivale 2013 et de ses annexes ;

AUTORISE M. le Maire à transmettre ce rapport et ses annexes aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, gestionnaire du Domaine Public Maritime.

22 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ANNEE 2014

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande de versement de cette redevance d'occupation du domaine public auprès d'EDF VAR Collectivités locales, Place du Champs de Mars, 83000 TOULON pour l'année 2014,

DIT que cette délibération sera réactualisée pour les années à venir en prenant en compte le seuil de la population totale de la Commune au 1^{er} janvier,

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents à intervenir,

DIT que la recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

23 ADMISSION EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADMET en non-valeur des créances pour un montant de 2 228,76 €.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

24 AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE DE REAFFECTER les frais d'études qui ont été suivis de travaux pour un montant de **61 949,49 €**, par les écritures d'ordre budgétaires suivantes :

recettes au compte 2031 d'un montant de 61 949,49 €,

dépenses au compte : 21311 : Hôtel de Ville 61 949,49 €.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

- 25 CONTRAT DE TERRITOIRE – CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS**
Après débat, le Conseil Municipal :
APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune-sur-Argens qui entre dans le cadre du Contrat de Territoire du Conseil Général 2014 -2015,
SOLLICITE du Conseil Général du Var une aide financière la plus haute pour financer ces travaux d'intérêt départemental,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.
VOTE : 25 voix POUR
8 ABSTENTIONS (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)
- 26 TAXE D'HABITATION – SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT GENERAL A LA BASE**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE DE SUPPRIMER l'abattement général à la base de 15 % de la taxe d'habitation qui s'applique aux résidences principales.
VOTE : 25 voix POUR
8 voix CONTRE (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)
- 27 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET VILLE**
Après débat, le Conseil Municipal :
VOTE la décision modificative n° 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT : 180 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 955 000 €.
VOTE : 25 voix POUR
8 voix CONTRE (Jean CAYRON (pouvoir de Pascale TESSONNEAU), Josette MIMOUNI, Gilbert BRANCHET, Yoann GNERUCCI, Anissa NAAMANE, Arnaud PLASSE, Joël PASQUETTE)
- 28 ANNULATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE CERCLE DES AMIS DU CCF »**
Après débat, le Conseil Municipal :
DECIDE d'annuler la subvention de 600 € octroyée à l'association « Le Cercle des Amis du CCF ».
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 29 ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 4 DU 15 JUILLET 2014 RELATIVE A L'EMPRUNT DE 3.200.000 € AUPRES DU CREDIT FONCIER**
Après débat, le Conseil Municipal :
ANNULE la délibération n° 4 du 15 juillet 2014, remplacée par la décision municipale n° 2014/158.
VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)
- 30 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Après débat, le Conseil Municipal :
PREND ACTE des décisions municipales n° 2014/123 à n° 2014/174.

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 13 heures 18.*

**AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 23 septembre 2014.

Le Maire,
Luc JOUSSE